

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 369
VENDREDI 18 MARS 2022 à 18h30
A la Salle des Fêtes de BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Serge **JANUS**, Président,

Assisté des Vice - Présidents :

MM. Alain **MEYER**, Emmanuel **ESCHRICH**, Bernard **SCHMITT**, Jean-Pierre **PIELA**, Lionel **PFANN**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-Line **DucORDEAUX**, Dominique **HERRBACH**, Yvette **WALSPURGER**, Marie-Odile **UHLERICH**, Alexandra **MURER**.

MM. Joffrey **DAVID**, Daniel **ANCEL**, Christian **HAESSLER**, Bernard **WOLFF**, Alexandre **KRAUTH**, Thierry **DIETZ**, André **MULLER**, Jean-Marc **WITZ**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Frédéric **STOCKER**, Patrick **BUHL**, Xavier **GARRE**, Gérard **DEBAUCHEZ**, Alain **KAMMERER**, Abel **MANGEOLLE**, Jean-Pierre **ALDOSA**, Gilles **GENTILE**.

ETAIENT EXCUSES :

M. Antoine **HERTH**, Député de la 5^{ème} Circonscription du Bas-Rhin,
M. Laurent **KRACKENBERGER**, Directeur de l'Antenne CeA de Sélestat,
M. Fabien **DOLLE**,
M. Charles **FAHRLAENDER** donne procuration à M. Jean-Pierre **PIELA**,
M. Régis **GUNTZ** donne procuration à M. Bernard **SCHMITT**,
M. Fabien **DIGEL**,
M. Olivier **SEYLLER**, invité de la Commune de SAINT MARTIN
Mme Monique **HOULNE** donne procuration à Mme Yvette **WALSPURGER**,
M. Christian **HEIM** donne procuration à M. Serge **JANUS**,
Mme Christine **MEYER** donne procuration à M. Gilles **GENTILE**.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Jean-Pierre **STRAUB**, invité de la Commune de BASSEMBERG,
M. Alexandre **GUTH**, invité de la Commune de BREITENAU,
M. Thierry **FROEHLICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,
Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel,
La Presse : M. Vivien **MONTAG** – DNA.

En introduction de ce Conseil Communautaire, M. Serge **JANUS** et Emmanuel **ESCHRICH** tiennent à féliciter M. Laurent **LAUDESCHER** d'OPTIVISION. Madame Cyrielle HAAG de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, lui remet le label «Qualité Or Accueil», distinction attribuée (accueil – conseils ...) par la CCI sur la base d'une cinquantaine de critères.

Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Villé ouvre ensuite la séance en remerciant les délégués qui se sont déplacés pour cette réunion et fait part des excusés et des procurations.

M. Serge **JANUS** remercie M. Emmanuel **ESCHRICH** – Maire de Basseberg d'avoir gracieusement mis à disposition la Salle des Fêtes pour cette séance du Conseil Communautaire et lui passe la parole pour le mot d'accueil et de présentation de sa Commune.

En propos liminaires, le Président aborde les points suivants :

- L'Actualisation des statuts de la Communauté de Communes de la vallée de Villé : 17 Communes ont délibéré favorablement dans les délais impartis (la 18^{ème} le fera prochainement). Le quorum étant atteint, la Préfecture prépare l'arrêté préfectoral entérinant ces nouveaux statuts. Trois Communes souhaitaient toutefois rajouter des points à ces nouveaux statuts. Ces points n'ont pas été pris en compte dans l'immédiat car ils sont d'intérêt communautaire et devront faire l'objet d'un débat spécifique.

- Brigade Verte : Installation au Centre d'Hébergement et interventions dans les 12 Communes adhérentes depuis le 1^{er} Mars 2022. Une 1^{ère} rencontre a déjà eu lieu avec les Communes concernées le 03 Mars 2022 et une autre se tiendra avec les institutionnels et les Associations qui oeuvrent dans le milieu naturel le 22 Mars 2022.

- Le Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques - prairies et parcours communément appelé « concours Prairies Fleuries » où le 1^{er} Prix National a été attribué à Julie **DIETTE** – GAEC les Aviats pour sa Prairie primée localement en Juin 2021 lors du salon de l'Agriculture à Paris. Julie **DIETTE** sera présente au prochain Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

- L'Edition 2022 du Trail du Wurzel le Dimanche 03 Avril 2022.

- Les 4 ateliers et la Conférence intitulés «Moins polluants, Plus de santé» destinés aux seniors à partir de fin Mars 2022 à la M.J.C. « Le Vivarium ».

Le Président présente également les dépliants et guides remis à chaque délégué communautaire :

- le flyer concernant les principaux interlocuteurs du SDEA,
- les dossiers de presse et le rapport d'activité de l'Office de Tourisme,
- Une affiche du SMICTOM sur les animations printannières

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 368 du Vendredi 10 Décembre 2021

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, le compte-rendu de la réunion N° 368 du Vendredi 10 Décembre 2021.

II – STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE

Présenté par Serge JANUS

1.) Validation des nouveaux statuts

Dans sa délibération du 14 Décembre 2021, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin a révisé ses statuts afin de tenir compte d'une part de la nouvelle stratégie créée par la nouvelle gouvernance du syndicat et d'autre part des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis le 12 Novembre 2019, date de validation des anciens statuts par arrêté inter-préfectoral.

Suite à cette adoption des statuts par le syndicat, il convient aux collectivités membres de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 Décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 Novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 14 Décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 Décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 Décembre 2021, par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,***
- ***demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.***

III – ENERGIESSEN

Présenté par Serge JANUS

1.) Autorisation d'adhésion et de signature du Président

Dans le cadre de sa politique en faveur des énergies renouvelables, la Communauté de Communes de la vallée de Villé, a engagé depuis plusieurs années, une réflexion sur la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective en partenariat avec les entreprises de la vallée de Villé.

Le principe de cette centrale consiste à utiliser les toits des entreprises pour produire de l'énergie électrique répondant à leurs besoins énergétiques en autoconsommation et de revendre les surplus en énergie à d'autres entreprises consommatrices.

Aujourd'hui, le projet est en phase de concrétisation avec la création d'une PMO (Personne Morale Organisatrice) qui est une Association de droit de local dont la mission sera de gérer les différents flux énergétiques entre les différents points de production et de consommation.

Cette PMO de la vallée de Villé intitulée « Energiessen » sera composée de 5 entreprises, membres fondateurs, auxquelles il est proposé d'associer la Communauté de Communes de la vallée de Villé en tant que porteur du projet et comme gros consommateur d'énergie électrique notamment au niveau du Centre Nautique « AQUAVALLEES ».

Cette démarche initialement centrée sur la Zone Industrielle de Villé, Neuve-Eglise, Triembach-Au-Val car limitée par la loi dans la distance de distribution de l'énergie à 2km entre 2 points de production ou de consommation les plus éloignés, peut aujourd'hui se développer sur l'ensemble de la vallée à d'autres entreprises, Collectivités, ou à terme aux particuliers, car la Communauté de Communes de la vallée de Villé a obtenu une dérogation du Ministère de la Transition Ecologique en date du 22 Février 2022 permettant d'augmenter cette distance à 20km.

Suite à ces explications, Christian **HAESSLER** intervient en rappelant que des réflexions sont également en cours sur la Commune de Maisonsgoutte et en souhaitant que cette dynamique collective concerne très rapidement les particuliers.

Le Président répond que sa volonté est d'harmoniser les démarches de production photovoltaïque en autoconsommation collective sur l'ensemble de la Vallée pour être plus efficace et qu'une réunion sur ce sujet sera organisée dans les prochaines semaines avec les Communes.

Compte tenu du grand intérêt pour la Communauté de Communes de la vallée de Villé de participer à cette dynamique favorisant le développement de l'autoconsommation collective d'électricité sur l'ensemble de la Vallée de Villé et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'adhérer à la PMO « Energiessen » en tant que membre fondateur,***
- ***d'assurer le portage administratif de cette Association dans sa phase de démarrage; son siège étant situé au Centre Administratif de la Communauté de Communes de la vallée de Villé,***
- ***d'autoriser le Président à signer les statuts constitutifs de la PMO « Energiessen » et tous les documents relatifs à cette affaire.***

2.) Désignation du représentant de la Communauté de Communes de la vallée de Villé

Dans ses statuts, la PMO « Energiessen » prévoit l'adhésion de personnes privées ou morales avec un minimum de 7 membres pour que l'Association soit enregistrée selon les règles du droit local Alsace-Moselle.

La Communauté de Communes de la vallée de Villé étant une personne morale, il convient donc de désigner un représentant qui siègera à la PMO « Energiessen ».

Après délibération, de Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner M. Serge JANUS comme représentant de la Communauté de Communes de la vallée de Villé à la PMO « Energiessen ».

3.) Avenant à la mission de maîtrise d'oeuvre

Par délibération du 16 Octobre 2020, la Communauté de Communes de la vallée de Villé a entériné l'intervention du bureau d'études Gest ' Environnement pour réaliser les études de faisabilité liée à la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective.

Le coût de cette prestation s'élevait à 27.300 €HT financé à hauteur 17.150 € par la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace.

Au fur et à mesure de l'évolution de cette étude, il s'est avéré très vite que les aspects juridiques allaient jouer un rôle important dans la réussite de ce projet et qu'il était important de s'appuyer sur un accompagnement juridique complémentaire pour sécuriser ce dossier innovant.

Pour cet accompagnement par la Société ENOGRID, Gest'Environnement propose un avenant de 12.000 €HT, l'organisation de réunions supplémentaires étant en supplément.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de valider l'avenant de Gest 'Environnement,***
- ***d'inscrire les sommes correspondantes au Budget 2022,***
- ***d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

IV – TERRAINS

Présenté par Serge JANUS

1.) Pistes Cyclables : Achats de terrains

Dans le cadre de la création de la piste cyclable Steige-Villé, les propriétaires des terrains qui jouxtent la RD424 entre Steige et Maisonsgoutte et Maisonsgoutte et Saint-Martin ont été contactés pour céder à minima une emprise de 6 mètres pour réaliser cette piste.

Il ressort de cette consultation que les propriétaires ci-dessous sont prêts à céder toute ou partie de leur parcelle à la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

a) Acquisition Mesdames KORNMANN Caroline et Brigitte

Par accord du 27 Décembre 2021, Madame KORNMANN Caroline domiciliée 11 Rue des Chênes 67210 OBERNAI et Madame KORNMANN Brigitte domiciliée 2 Rue de Kertzfeld 67230 WESTHOUSE sont disposées à vendre leurs terrains aux caractéristiques ci-dessous à la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

Commune	Section	Numéro Parcelle	Lieu-dit	Superficie (en ares)
Saint- Martin	08	53	Klostermatten	6,55
Saint-Martin	08	54	Klostermatten	4,70

Pour ces parcelles, situées dans l'emprise de la piste cyclable Steige-Villé, le prix de vente est fixé à 40€/are.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'acquérir les parcelles cadastrées à Saint-Martin section 08 N°53 et 54 d'une surface totale de 11,25 ares, appartenant à Madame KORNMANN Caroline domiciliée 11 Rue des Chênes 67210 OBERNAI et à Madame KORNMANN Brigitte domiciliée 2 Rue de Kertzfeld 67230 WESTHOUSE, au prix de 450,00 €,**
- **d'imputer cette somme sur le Budget TRANSPORT-CIRCULATIONS DOUCES,**
- **d'autoriser le Président à faire établir l'acte administratif correspondant et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

b) Acquisition Monsieur DILLESEGER Max

Par accord du 03 Mars 2022, Monsieur DILLESEGER Max domicilié 4b Rue de la Grotte 67220 SAINT-MARTIN est disposé à vendre ses terrains aux caractéristiques ci-dessous à la Communauté de Communes de la vallée de Villé :

Commune	Section	Lieu-dit	N° de parcelles	Surface de la parcelle (en ares)	Zonage PLUi
Saint-Martin	02	Kinschberg	314	7,62	A
Saint-Martin	02	Kinschberg	315	13,45	A
Saint-Martin	02	Kinschberg	317	6,11	A
Saint-Martin	08	Klostermatten	63	1,17	UX
Saint-Martin	08	Kostermatten	162	9,81	4,00 ares en UX et 5,81 ares en A
Saint-Martin	08	Klostermatten	163	41,61	31,00 ares en UX et 10,61ares en A

Pour ces parcelles, dont certaines sont situées dans l'emprise de la piste cyclable Steige-Villé, le prix de vente est fixé :

- à 40 €/are pour les surfaces en zone A (zone agricole)
- à 80 €/are pour les surfaces en zone UX (zone d'activités)

Les terrains non situés dans l'emprise de la piste cyclable serviront de réserve foncière en vue d'échange ou de cession dans le cadre de projets portés ou soutenus par la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'acquérir les parcelles cadastrées à Saint-Martin section 02 N°314,315,317 et en section 08 N° 63,162,163, appartenant à Monsieur DILLESEGER Max domicilié 4b Rue de la Grotte 67220 SAINT-MARTIN au prix de 4.637,60 €,**
- **d'imputer cette somme sur le Budget TRANSPORT-CIRCULATIONS DOUCES,**
- **d'autoriser le Président à faire établir l'acte administratif correspondant et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

c) Echange avec Monsieur et Madame WOLFF Gilbert

Par accord du 16 Mars 2022, Monsieur WOLFF Gilbert et Madame WOLFF Karine Fernande domiciliés 21 A Rue Wagenbach 67220 MAISONSGOUTTE sont disposés à échanger 6 mètres de leur terrain, qu'ils viennent d'acquérir récemment auprès de la SAFER, aux caractéristiques ci-dessous à la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

Commune	Section	Numéro Parcelle	Lieu-dit	Superficie (en ares)
Maisonsgoutte	09	102	Klostermatt	14,69

Pour cette bande de 6 mètres, située dans l'emprise de la piste cyclable Steige-Villé, la valeur d'échange est fixée à 40€/are.

La surface exacte sera calculée après le passage des géomètres.

Le choix des terrains échangé se fera avec l'exploitant en fonction des parcelles entières acquises par la Communauté de Communes de la vallée de Villé dans le cadre de ce programme.

A ces échanges seront adjoints également des compensations agricoles.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de valider ces démarches avec Monsieur WOLFF Gilbert et Madame WOLFF Karine Fernande domiciliés 21 A Rue Wagenbach 67220 MAISONSGOUTTE,**
- **de prendre en charge les frais de géomètre liés à l'arpentage exact de l'emprise nécessaire,**
- **d'imputer les frais correspondant au Budget TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire prend également acte que les échanges finaux lui seront soumis pour approbation dès que les surfaces et les parcelles échangées seront connues.

2.) Extension de la ZI -Echanges de terrains

a.) Echange avec Monsieur Johann UHLRICH

Par accord du 30 Septembre 2021, Monsieur Johann UHLRICH domicilié 34 Rue J.Stallaert – B1180 BRUXELLES est disposé à céder à la Communauté de Communes de la vallée de Villé, dans le cadre d'un échange, une partie de la parcelle suivante :

Commune de NEUVE EGLISE

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Superficie (en a)	Surface Echangée (en a)
03	103	Giessaecker	Terre	30,34	9,65

Cette partie de parcelle, qui servira à élargir la voirie et à faire passer les réseaux dans le cadre de l'extension de la ZI, est évaluée à 9,65 ares x 80€/are = 772,00 €.

En contrepartie la Communauté de Communes de la vallée de Villé cède à Monsieur Johann UHLRICH la parcelle suivante :

Commune de NEUVE EGLISE

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Superficie (en a)
10	68	Wolfsmatten	Bois taillis	9,65

Cette parcelle est évaluée à 9,65 ares x 40€/are = 386,00 €

Pour équilibrer la valeur d'échange une soulte de 386,00 € sera versée par la Communauté de Communes de la vallée de Villé à Monsieur Johann UHLRICH.

Les frais d'arpentage et tous les autres frais d'acte liés à cet échange sont à la charge exclusive de la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de valider cet échange avec Monsieur Johann UHLRICH domicilié 34 Rue J.Stallaert – B1180 BRUXELLES,***
- ***de verser une soulte de 386,00 € à Monsieur Johann UHLRICH,***
- ***d'imputer les dépenses liées à cette transaction sur le Budget IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES,***
- ***d'autoriser le Président à faire établir l'acte administratif correspondant et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

3.) DOMIAL à Breitenau : renonciation du droit de résolution

Les logements sociaux en maisons individuelles de la vallée de Villé gérés par DOMIAL sont depuis plusieurs années revendus progressivement aux locataires qui souhaitent les acheter.

Les terrains supports de ces constructions sont grevés d'un droit de résolution au profit de la Commune siège de leur localisation et de la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

Dans ce cadre, la Commune de Breitenau souhaite faire des échanges de terrains avec des parcelles grevées de ce droit qu'il convient de lever.

Il s'agit des parcelles cadastrées à Breitenau :

- en section 01 N° 187 appartenant à M. ROCHELLE Pierre domicilié 1 Rue des Vergers 67220 BREITENAU
- en section 01 N° 182 appartenant aux conjoints SCHNEIDER Denis/GILARDEAU Mireille domiciliés 1 Rue du Réservoir 67220 BREITENAU

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de radier le droit de résolution bénéficiant à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et grevant les parcelles cadastrées à Breitenau en section 1 N° 182 et 187,***
- ***d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

V – FINANCES

Présenté par Jean-Pierre PIELA

1.) Approbation des Comptes Administratifs 2021

Monsieur PIELA commente les Comptes Administratifs 2021 qui présentent les résultats suivants :

a) SERVICES GENERAUX

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5.067.675,50	6.006.135,85
Résultat de fonctionnement		+ 938.460,35
Section d'investissement	1.506.098,33	1.129.235,95
Résultat d'investissement	- 376.862,38	
Résultat global		+ 561.597,97

b) IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	23.246,99	202.275,75
Résultat de fonctionnement		+ 179.028,76
Section d'investissement	45.804,70	42.734,18
Résultat d'investissement	- 3.070,52	
Résultat global		+175.958,24

c) ZONE INDUSTRIELLE TRANCHE 2

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3.367,43	3.367,43
Résultat de fonctionnement	0.00	0.00
Section d'investissement	3.367,43	0.00
Résultat d'investissement	- 3.367,43	
Résultat global	- 3.367,43	

d) ZAIM

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	90.230,38	124.557,34
Résultat de fonctionnement	0.00	34.326,96
Section d'investissement	522.776,76	88.973,04
Résultat d'investissement	- 433.803,72	
Résultat global	- 399.476,76	

Christian **HAESSLER**, Maire de Maisongoutte, souhaite également que des crédits soient prévus pour la réfection des voiries de la ZAIM sur le Budget 2022.

Le Vice-Président en charge de l'Economie répond que ce type de travaux sera analysé et mis en œuvre en 2023 et non en 2022 dès que tous les travaux de construction de l'école et du périscolaire du SIVU du Honcourt ainsi que la majorité des travaux de construction des entreprises qui ont réservés des lots, seront réalisés.

Le Président intervient également en précisant que l'objectif sur la ZAIM est de vendre des lots qui doivent permettre de fixer des emplois et de se rapprocher de l'équilibre financier.

e) ORDURES MENAGERES

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.819.443,62	1.968.963,45
Résultat de fonctionnement		+ 149.519,83
Section d'investissement	0.00	7.593,06
Résultat d'investissement		+ 7.593,06
Résultat global		+ 157.112,89

Suite aux explications de Jean-Pierre PIELA, et sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve par 32 voix POUR 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION les Comptes Administratifs de 2021 (hors la présence du Président).

2°) – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Les chiffres présentés par la Communauté de Communes de la vallée de Villé, étant strictement conformes aux comptes du Service de Gestion Comptable de Sélestat, la Commission des Finances propose au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion 2021, présentés par le SGC de Sélestat.

Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENSION les Comptes de Gestion de 2021.

3°) – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire approuve par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENSION l'affectation des résultats 2021 selon propositions ci-dessous :

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que les Comptes Administratifs font apparaître

a) SERVICES GENERAUX

Un excédent d'exploitation de	+ 938.460,35
Un déficit d'investissement de	- 376.862,38
Compte-tenu des dépenses et des recettes 2021 restant à réaliser,	
Dépenses	- 41.000,00
Recettes	+ 309.090,00
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	108.772,38
Report de fonctionnement	829.687,97
Report d'investissement	- 376.862,38

b) IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

Un excédent d'exploitation de	+ 179.028,76
Un excédent d'investissement de	- 3.070,52
Compte-tenu des dépenses et des recettes 2021 restant à réaliser,	0,00
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0,00
Report de fonctionnement	+ 179.028,76
Report d'investissement	- 3.070,52

Par délibération du 10/12/2021, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de clôturer ce Budget au 31/12/2021.

Par conséquent les résultats seront transférés sur le Budget Principal des SERVICES GENERAUX au 01/01/2022 (par Décision Modificative en cours d'année).

c) ZONE INDUSTRIELLE TRANCHE 2

Un résultat d'exploitation de	0.00
Un déficit d'investissement de	- 3.367,43
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	0.00
Report d'investissement	- 3.367.43

d) ZAIM

Un résultat d'exploitation de	34.326,96
Un déficit d'investissement de	- 433.803,72
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	34.326,96
Report d'investissement	- 433.803,72

e) ORDURES MENAGERES

Un excédent d'exploitation de	+ 149.519,83
Un excédent d'investissement de	+ 7.593,06
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	+ 149.519,83
Report d'investissement	+ 7.593,06

4°) ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2022

M. Jean-Pierre **PIELA** présente l'état de la dette au 01.01.2022. Actuellement 4 prêts sont en cours (pour un capital restant dû de 1.230.919,- €) et seront remboursés entre 2022 et 2034.

Un emprunt relais de 350.000 € a été réalisé en 2020, dans l'attente du versement du solde des subventions Région et FEADER pour l'extension de l'Atelier Intercommunal. Cet emprunt devra être remboursé en Novembre 2022.

Il y a également un emprunt réalisé en 2006 qui a été soldé en 2021 (23.371,- €).

La dette au 01.01.2022 par habitant est de 111,99 € contre 122.64 € au 1^{er} Janvier 2021.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

5°) LIGNE DE TRESORERIE

Un contrat de ligne de trésorerie a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour un montant de 1.000.000,- € taux d'intérêts basé sur €STR + marge 0.49% couvrant la période du 28/10/2020 au 27/10/2021, Commission non-utilisation 0.05%, Frais de dossier 500,- €,

Tirage 650.000,- € le 17/11/2020 – Remboursement 350.000,- € le 16/07/2021 et solde 300.000,- € le 26/10/2021.

Les intérêts dus (0.49%) pour la période du 27/10/2020 au 27/10/2021 s'élèvent à 2.549,35 € + Commission de non utilisation de 227.36 € + Frais de dossier 500,-€.

Une nouvelle ligne de trésorerie de 1.000.000,- € a été ouverte couvrant la période du 22/10/2021 au 22/10/2022 taux d'intérêts basé sur €STR + marge 0.45%, Commission non-utilisation 0.05%, Commission d'engagement 700,- €,

A ce jour aucun tirage n'a été effectué. Seule la Commission d'engagement de 700 € a été payée.

La Commission des FINANCES prend acte de ces informations.

6°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M. Jean-Pierre **PIELA** aborde le débat d'Orientations Budgétaires. Il rappelle les principaux investissements structurants du précédent mandat,

ANNEE		DEPENSES HT	RECETTES	RESTE A CHARGE
2014	Restructuration de la Médiathèque	1 693 772,00 €	1 469 488,00 €	224 284,00 €
	Rénovation 2 courts de tennis en terre battue	45 584,00 €	15 628,00 €	29 956,00 €
2015	Extension de la Maison de l'Enfant + 1er équipement + photovoltaïque	296 793,00 €	200 677,00 €	96 116,00 €
2016	PLUI	471 520,00 €	410 492,00 €	61 028,00 €
	MSDT	1 081 114,00 €	639 090,00 €	442 024,00 €
2017	Aménagement extérieur Centre Nautique	95 348,00 €	0,00 €	95 348,00 €

2018	Centre Nautique Marché CREM	873 738,00 €	562 547,00 €	311 191,00 €
	Travaux Photovoltaïque Piscine	81 087,00 €	52 254,00 €	28 833,00 €
	Terrain de football synthétique	816 847,00 €	537 375,00 €	279 472,00 €
	Achat de matériel FABLAB	52 856,00 €	29 785,00 €	23 071,00 €
	THD	943 425,00 €	396 075,00 €	547 350,00 €
	TOTAL	6.452.084,00	4.313.411,00	2.138.673,00 €

Le montant des emprunts réalisés se monte à 880.000,- € et la charge moyenne annuelle d'investissement est de 350.000,- €.

En 2021, l'analyse financière menée avec KPMG pointe la fragilité financière de la Communauté de Communes de la vallée de Villé avec une CAF insuffisante pour investir dans de nouveaux projets.

La Communauté de Communes de la vallée de Villé se fixe plusieurs objectifs de 2020 à 2023 :

- acter son développement dans la transition écologique et énergétique en :
 - poursuivant et renforçant les actions environnementales,
 - s'inscrivant dans les démarches Petites Villes de Demain et Accélérateurs de Transition Energétique,
 - développant les mobilités douces,
 - initiant le développement et la mise en réseau de production d'énergie électrique photovoltaïque à fins d'autoconsommation collective,
 - appuyant le renforcement de la biodiversité à travers la Trame Verte et Bleue,
 - retravaillant l'enveloppe thermique des bâtiments intercommunaux
- favoriser la création et le développement des activités économiques et gérer le devenir des friches industrielles
 - ZAIM de Maisongoutte
 - extension des entreprises Bürkert, Egelhof, Schenker-Stores,
 - installation de l'entreprise Sengler en ZI,
 - travail sur la maîtrise du foncier (vente d'entreprises, utilisations des friches,...)
- augmenter la CAF nette en :
 - poursuivant le désendettement,
 - consolidant l'assise financière du socle communal,
 - mettant en œuvre les propositions issues du séminaire de Juin 2021
 - analyse des gains budgétaires potentiels,
 - augmentation des taux sur la TFB,
 - mise en œuvre des taxes de séjour intercommunale et GEMAPI,
 - déterminer la clé de répartition de la taxe d'aménagement et adapter les attributions de compensation.

La construction du Budget Primitif 2022 intègre les propositions d'investissements issues des commissions :

- Centre Sportif : remplacement du sol : 120.000,- €
- Maison des Services : matériel : 45.000,- €

- Zone de Loisirs : pump-track : 120.000,-€
- Développement Territoire :
 - étude AMI eau : 159.000,- €
 - PLUi : 100.000,- €
- Tourisme :
 - étude PETR : 10.000,-€
 - panneaux communes : 4.800,-€
- Services Généraux :
 - accompagnement KPMG : 20.000,-€ (MJC) + 8.500,- €
 - GEMAPI : 80.000,- €

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

7°) Opération Col Attitude 2021

Les Communautés de Communes de la vallée de Villé et du Val d'Argent ont organisé la manifestation « Col'Attitude » le 29 Août 2021 en partenariat avec la CEA, l'ADT et les Communes de Breitenau, Fouchy et Rombach-Le-Franc.

Dans le cadre de l'organisation de l'évènement et de la rédaction du dossier de sécurité un dispositif prévisionnel de secours a été mis en place. Le coût de la prestation s'élève à 1.592,92 € (Unité d'Intervention Tout Terrain du Bas-Rhin 600,- € et Sécuriman Grand 'Est 997.92€)

La Communauté de Communes du Val d'Argent s'était engagée à rembourser la moitié du coût.

Le SGC de Sélestat exige une délibération pour permettre l'encaissement de cette participation.

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Villé à émettre un titre de recette d'un montant de 798,96€ à l'encontre de la Communauté de Communes du Val d'Argent correspondant au remboursement de 50% des frais engagés pour l'opération Col Attitude 2021.

8°) Vente de livres SHVV – Tarifs professionnels

La Communauté de Communes de la vallée de Villé a toujours en stock deux ouvrages réalisés par la Société d'Histoire de la Vallée de Villé.

341 exemplaires du livre « Les milieux Naturels » depuis la reprise du stock en 2008 à la Société d'Histoire de la Vallée de Villé.

348 exemplaires du livre « Nos cousins d'Amérique » réalisé en 2017.

Le tarif de ces ouvrages a été fixé à 35 € par délibération du 24 Février 2010 pour « Les Milieux Naturels » et du 11 Juillet 2017 pour « Nos Cousins d'Amérique ».

Pour liquider son stock, la Communauté de Communes de la vallée de Villé souhaite le proposer aux librairies et leur proposer un tarif professionnel de 29 € pour « Les Milieux Naturels » et 30 € pour « Nos cousins d'Amérique ».

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider le tarif de vente réservé aux professionnels des ouvrages de la Société d'Histoire de la Vallée de Villé :

- **29 € pour « Les Milieux Naturels » au lieu de 35 €.**
- **30 € pour « Nos cousins d'Amérique » au lieu de 35 €.**

Le Président rappelle, que suite à l'instauration de la Taxe de Séjour et des actions spécifiques qui devront être mises en place, il est proposé de mettre un ouvrage des « Milieux Naturels » à disposition des Hébergeurs de la Vallée de Villé, qu'ils pourront entreposer dans leurs hébergements pour les touristes.

Dans ce cadre, il est également proposé d'informer les touristes qu'ils peuvent acheter ces livres et leur indiquer les lieux de vente.

Au même titre des entrées gratuites « Aquapass » au Centre Nautique AQUAVALLEES seront distribuées aux logeurs pour les touristes.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

9°) Convention KPMG 2022

Par délibération du 10 Décembre 2021, le Conseil Communautaire de la vallée de Villé avait autorisé le Président à contacter le cabinet KPMG pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement de la Communauté de Communes de la vallée de Villé dans sa gestion au titre de 2022.

Cette mission s'inscrit dans la continuité de la mission réalisée en 2021 visant à accompagner la Collectivité dans la définition de sa stratégie financière de financement de projets communautaires.

Elle consiste :

- à établir un bilan N+1 du pacte financier et fiscal élaboré,
- à actualiser la prospective financière et la confronter à celle précédemment réalisée tout en expliquant la nature et l'origine des évolutions constatées,
- compléter/amender, s'il y a lieu, le pacte, accompagner au déploiement des actions et actualiser la prospective en ce sens.

Le montant de la prestation s'élève à 8.220,- € TTC.

La Commission des FINANCES propose au Conseil Communautaire d'approuver cette proposition.

Le Président propose également l'établissement d'une convention avec le Cabinet KPMG pour un audit complet de la M.J.C « Le Vivarium », comme cela avait déjà été évoqué lors de précédentes réunions (analyse des services rendus à la population et projection par rapport à l'ouverture des nouveaux services.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ces propositions et autorise le Président à signer les conventions.

10°) Chèques cadeaux annuel pour les enfants du personnel

Le personnel de la Communauté de Communes de la vallée de Villé bénéficiait d'un bon cadeau de Noël de 40 € pour les enfants âgés de 0 à 14 ans.

Le Président propose de remplacer ces bons d'achat par des chèques cadeaux annuels d'une valeur de 40 € par enfant âgé de 0 à 14 ans.

Après discussion et vote ; la Commission des FINANCES propose au Conseil Communautaire d'attribuer un chèque cadeau de 50,-€ pour les enfants du personnel âgés de 0 à 14 ans.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette proposition.

(Cette délibération annule et remplace celle du 14/12/1990).

11°) Tarifs Centre Nautique – Moyens de Paiement

Le Président propose

- l'augmentation

- du tarif des leçons de natation individuelle à 17,- € (15,-€ actuellement),
- du tarif aqua-yoga à 11,- € au lieu de 9,-€ (activité premium)

- l'instauration d'un nouveau tarif de

- 11,- € pour une activité Premium (rituel Hammam ou Sauna ou autre),

Le Président propose également l'acceptation des chèques cadeaux émis par l'OTCAVV comme nouveau moyen de paiement.

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ces propositions.

Avant de clore la séance, le Président informe les Délégués Communautaires de la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra la Vendredi 08 Avril 2022 à Maisonsgoutte.

V – DIVERS

1.) UKRAINE

M. Serge **JANUS** donne la parole à M. Lionel **PFANN** – Maire de Villé qui fait un point sur les actions de solidarité menées dans la Vallée de Villé pour l'Ukraine.

M. Lionel **PFANN** remercie tout d'abord les habitants, les Communes, les pompiers de Villé et les nombreuses entreprises de la Vallée de Villé pour leur soutien et leur participation active dans la démarche collective d'aide à l'Ukraine.

Il informe également que la Préfecture et l'Association des Maires de France recommandent l'arrêt des collectes de solidarités et que désormais des dons financiers soient collectés par différentes Associations caritatives. Ces dons permettront de financer des produits médicaux en pénurie. L'accueil des réfugiés chez l'habitant n'est plus privilégié actuellement malgré les nombreuses propositions de nos concitoyens. Un dispositif exceptionnel de protection temporaire a été mis en place ouvrant un certain nombre de droits administratifs et autres pour les réfugiés arrivés en France.

Suite à cette intervention :

- Marie Odile **UHLERICH** propose que l'Association des Maires de la vallée de Villé fasse un don pour l'UKRAINE. Ce point sera abordé lors de la conférence des Maires du 28 Mars 2022.
- Jean Marc **WITZ** demande si l'ancien EHPAD n'aurait pas pu servir pour accueillir des réfugiés. Alain **MEYER** et Lionel **PFANN** lui répondent qu'actuellement les locaux sont trop délabrés pour y loger des familles.
- Christian **HAESSLER** remercie la Communauté de Communes pour la prise en charge de l'assurance du véhicule de l'EHPAD qui est parti chercher des réfugiés ukrainiens en POLOGNE.
- Marie Line **DUCORDEAUX** informe ses collègues que le Comité des Fêtes d'Albé à fait un don de 500 € pour l'UKRAINE.

2.) Prochaines manifestations

M. Emmanuel **ESCHRICH** informe les membres du Conseil Communautaire les prochaines manifestations qui auront lieu à Bassemberg :

- la Fête du Printemps les 07 et 08 Mai 2022
- L'exposition de Champignons en Octobre 2022

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

Personnes n'ayant plus de questions à poser, le Président clôt la séance.



LE PRESIDENT

Serge JANUS